

DELEGATION DU PERSONNEL
DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE)
DU 21 MARS 2025

ASSISTENT À LA REUNION :

- M. Fabrice BARBE, Directeur Général, Président
- Mme Lorinda CARREIRAS, Directeur des Ressources Humaines,
- M. Dominique PETITJEAN, Secrétaire, titulaire 1^{er} collège,
- M. Raphaël HAZEMANN, 2^{ème} Secrétaire adjoint, titulaire 2^{ème} collège,
- M. Yannick ROUYER, Trésorier, titulaire 2^{ème} collège,
- Mme Chantal LARCHER, Trésorier adjoint, titulaire 2^{ème} collège,
- M. Jean-Luc YELITCHITCH, titulaire 2^{ème} collège,
- Mme Fanny LASSAUX, suppléante 2^{ème} collège,
- Mme Vicky CHANEL, titulaire 3^{ème} collège,

Sont excusés

- Mme Dorothée DE LA PERSONNE, titulaire 2^{ème} collège (CFDT),
- M. Clément MONVOISIN, titulaire 3^{ème} collège (CFDT), délégué syndical C.F.D.T.
- Mme Elise COLIN, 1^{er} Secrétaire adjoint, titulaire 2^{ème} collège,
- M. Thierry PHILIPPE, titulaire 1^{er} collège,

A L'ORDRE DU JOUR

- JOURS D'USAGE 2025/2026

Conformément à l'article 22 « Jours d'usage et jours de solidarité » du titre VIII CONGES de l'accord collectif du 17 novembre 2011, la délégation du personnel du Comité Social Economique (C.S.E.) a été consultée sur le positionnement des 5 jours d'usage pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 (un jour étant neutralisé pour la journée de solidarité).

Sont donc retenues les dates suivantes comme opportunités du calendrier :

- Vendredi 31 octobre 2025
- Lundi 10 novembre 2025
- Vendredi 26 décembre 2025
- Vendredi 2 janvier 2026
- Vendredi 15 mai 2026

Les salariés à temps partiels ne travaillant pas le lundi bénéficieront des jours d'usage suivants :

- Vendredi 7 novembre 2025

Les salariés à temps partiels ne travaillant pas le vendredi bénéficieront des jours d'usage suivants :

- Jeudi 30 octobre 2025
- Mercredi 24 décembre 2025
- Mercredi 31 décembre 2025
- Mercredi 13 mai 2026

Epinal le 21 mars 2025

Le Directeur Général,

